

TARIFS

RÉSIDENTS

DU 1^{er}/01/2023 AU 31/12/2023

Applicables à partir d'un séjour d'un mois

TYPE A	12 m ²	373.50 €
TYPE D	18 m ²	378.30 €
Forfait supplémentaire		42 €
TYPE C	24 m ²	442 €
TYPE B-H	24 m ² + cuisinette	484.40 €
T2	50 m ²	583 €

Ces redevances s'entendent toutes charges comprises.

Tous les logements sont équipés de sanitaires individuels et prise T.V.

Les draps sont fournis.
Les redevances sont proratisées en fonction de la date d'arrivée.

DÉPÔT DE GARANTIE

À l'entrée, il sera exigé un dépôt de garantie encaissable qui sera restitué en fin de séjour (au maximum 15 jours après la date de départ définitif) après examen de la situation financière du résident à l'égard du FJT et des éventuelles retenues liées à l'état des lieux du logement (dégradations - vols - etc).

MONTANT DU DÉPÔT DE GARANTIE

=

MONTANT D'UN MOIS DE LOYER

